

Vendredi 26 mars 2021

SNES-INFO-133-Covid19

ATTENTION - Clôture des Fonds d'Urgence et Fonds compensation Annulation gérés par l'ASTP

Chère adhérente, cher adhérent,

Je vous informe de la Clôture des Fonds d'Urgence et du Fonds compensation Annulation gérés par l'ASTP (Association pour le Soutien du Théâtre Privé).

► **Vos dossiers de demande d'aides** au FUSV2, au FUSV3 (Fonds d'Urgence au Spectacle Vivant) et au Fonds de compensation annulation (FCA) **devront être déposés au plus tard le 31 mars 2021**. Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous les liens vers les informations sur ces Fonds.

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON
 Délégué général

FONDS D'URGENCE AU SPECTACLE VIVANT (FUSV) Volets 2 et 3

Trois fonds se sont succédés : Le FUSV 1, ouvert en mai 2020, est désormais totalement clos. Le FUSV 2 est en cours ; les demandes pouvant être déposées jusqu'au 31 mars 2021 et Le FUSV 3 pour la période de janvier à février 2021 restera ouvert jusqu'au 31 mars 2021.

Ils sont accessibles à toutes les entreprises autres que celles éligibles aux aides du CNM : Théâtre, danse, cirque, arts de la rue, aux producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, salles de spectacles et théâtres, petites et grandes salles à Paris et dans toute la France.

- **Règlement général** du FUSV2 et du FUSV3 <https://2.fusv.org/reglement-general>
- **Formulaire et renseignements** <https://2.fusv.org/>

FONDS DE COMPENSATION ANNULATION (FCA)

Ce fonds, réservé aux entreprises de tournées non subventionnées, est destiné à compenser les pertes qu'elles subissent du fait d'annulations de représentations de spectacles qu'elles devaient produire en tournée.

Sont éligibles aux aides du Fonds de Compensation Annulation (FCA) les entreprises de tournées non subventionnées, en formes commerciales ou associatives, titulaires de la Licence 2, agissant comme productrices de spectacles et employeuses des plateaux artistiques.

Les compagnies ne sont pas éligibles au FCA, quand bien même elles respecteraient ces critères.

- **Règlement général** <https://fcsvp.org/reglement-general#fca>
- **Formulaire et renseignements** <https://fcsvp.org/>



SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99
syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

création • production • diffusion

